TUTORIEL :

COMMENT REMPLIR LE FORMULAIRE

« AJOUT D’UN DEFENSEUR SYNDICAL » ?

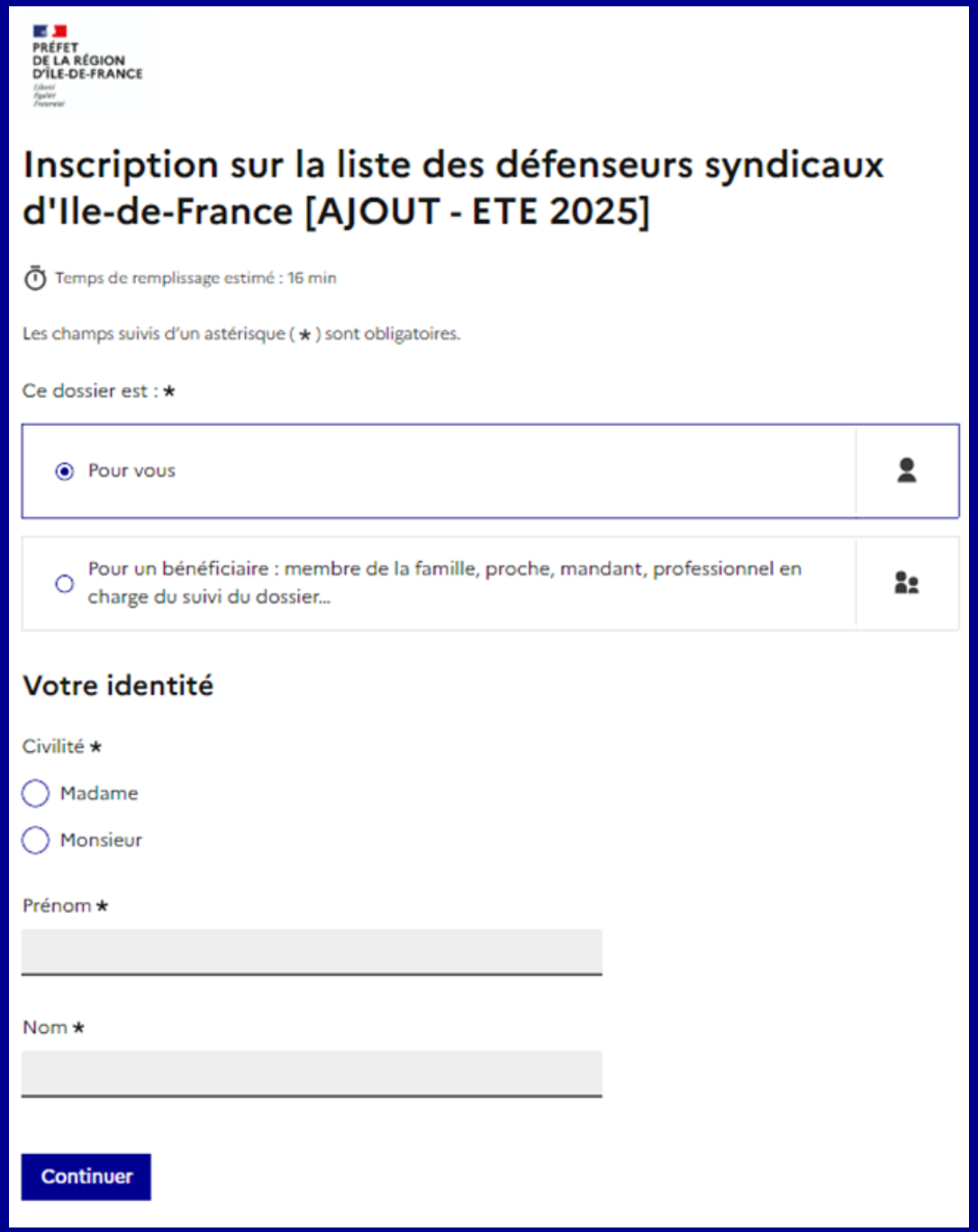

PRÉFET
DE LA RÉGION
D'ILE-DE-FRANCE

Inscription sur la liste des défenseurs syndicaux d'Ile-de-France [AJOUT - ETE 2025]

Temps de remplissage estimé : 16 min

Les champs suivis d'un astérisque (*) sont obligatoires.

Ce dossier est : *

- (•) Pour vous
- ( ) Pour un bénéficiaire : membre de la famille, proche, mandant, professionnel en charge du suivi du dossier...

Votre identité

Civilité *

- ( ) Madame
- ( ) Monsieur

Prénom *

Nom *

Continuer

FORMULAIRE D'INSCRIPTION
pour l'ajout de nouveaux défenseurs syndicaux

* * *

accessible du 1er avril au 1er juin 2025
sur le site de la DRIEETS IDF

ATTENTION !!!!

SEULES LES ORGANISATIONS SYNDICALES DE SALARIES ET LES ORGANISATIONS PROFESSIONNELLES D'EMPLOYEURS PEUVENT SOLLICITER L'INSCRIPTION DE DEFENSEURS SYNDICAUX

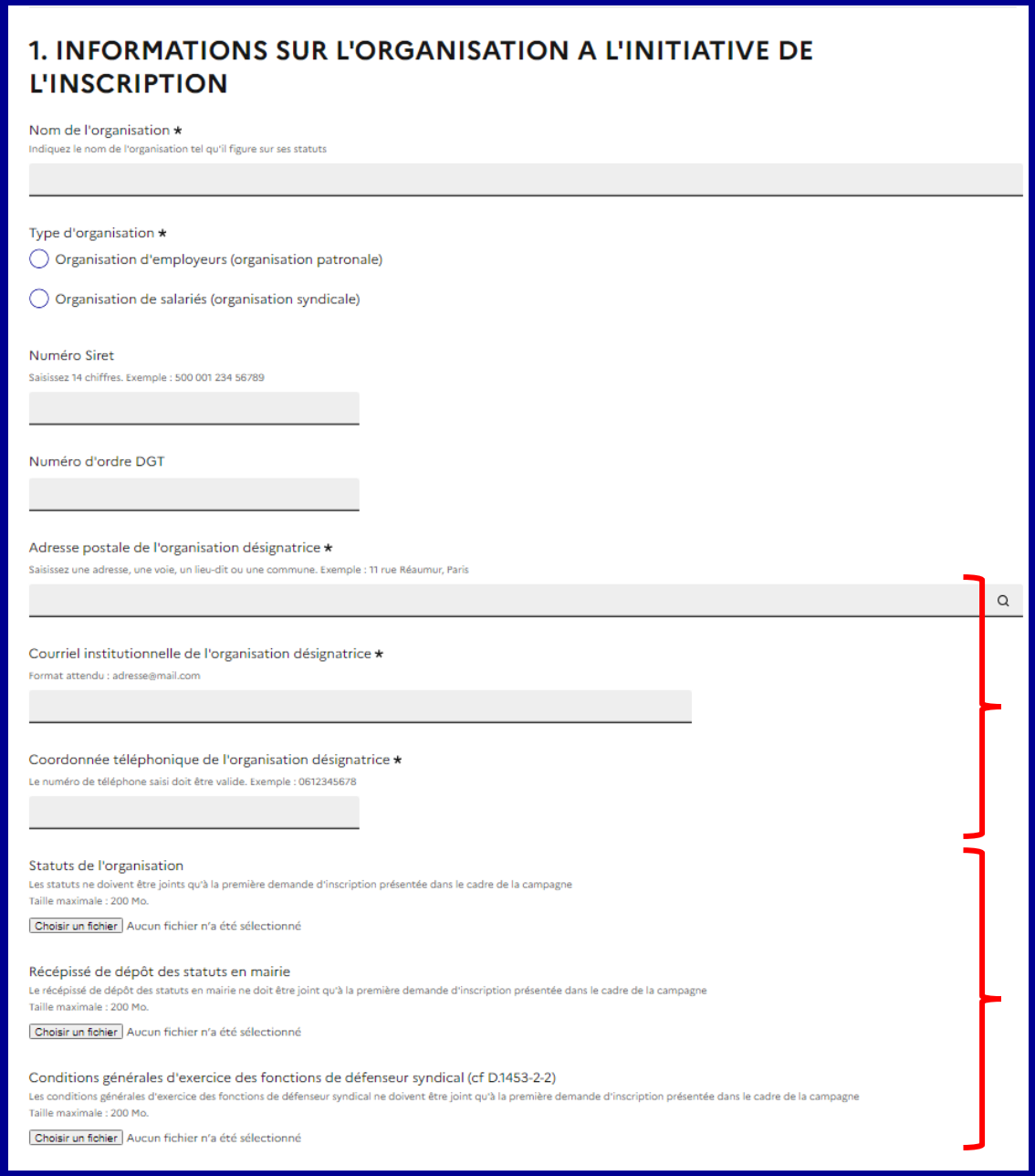

1. INFORMATIONS SUR L'ORGANISATION A L'INITIATIVE DE L'INSCRIPTION

Nom de l'organisation *
Indiquez le nom de l'organisation tel qu'il figure sur ses statuts

Type d'organisation *
- ◯ Organisation d'employeurs (organisation patronale)
- ◯ Organisation de salariés (organisation syndicale)

Numéro Siret
Saisissez 14 chiffres. Exemple : 500 001 234 56789

Numéro d'ordre DGT

Adresse postale de l'organisation désignatrice *
Saisissez une adresse, une voie, un lieu-dit ou une commune. Exemple : 11 rue Réaumur, Paris

Courriel institutionnelle de l'organisation désignatrice *
Format attendu : adresse@mail.com

Coordonnée téléphonique de l'organisation désignatrice *
Le numéro de téléphone saisi doit être valide. Exemple : 0612345678

Statuts de l'organisation
Les statuts ne doivent être joints qu'à la première demande d'inscription présentée dans le cadre de la campagne
Taille maximale : 200 Mo.
Choisir un fichier Aucun fichier n'a été sélectionné

Récépissé de dépôt des statuts en mairie
Le récépissé de dépôt des statuts en mairie ne doit être joint qu'à la première demande d'inscription présentée dans le cadre de la campagne
Taille maximale : 200 Mo.
Choisir un fichier Aucun fichier n'a été sélectionné

Conditions générales d'exercice des fonctions de défenseur syndical (cf D.1453-2-2)
Les conditions générales d'exercice des fonctions de défenseur syndical ne doivent être joint qu'à la première demande d'inscription présentée dans le cadre de la campagne
Taille maximale : 200 Mo.
Choisir un fichier Aucun fichier n'a été sélectionné

Le nom reporté sur le formulaire doit être exactement celui figurant sur les statuts de l'organisation à l'origine de la désignation (Union locale …., Union départementale….)

NB : En raison des contraintes de mise en page, seul l'acronyme « générique » de l'organisation est reporté sur la liste (la signification de l'acronyme étant précisée en annexe)

NOUVEAUTÉ

A défaut de précision (cf. infra), les coordonnées de contact du défenseur syndical figurant sur l'arrêté (adresse/courriel/téléphone) seront celles de l'organisation à l'origine de sa désignation

IDÉE / CONSEIL

Si les UD délèguent à l'UR les formalités déclaratives, il est possible de préciser, à la fin du formulaire, l'adresse de l'UD à laquelle est rattaché le défenseur syndical afin qu'elle soit indiquée comme adresse de contact sur l'arrêté (cf. infra).

Les statuts de l'organisation, le récépissé de leur dépôt en mairie ainsi que les conditions générales d'exercice des fonctions de défenseur syndical ne doivent être joints qu'à **la première demande d'inscription** présentée par l'organisation dans le cadre de la campagne

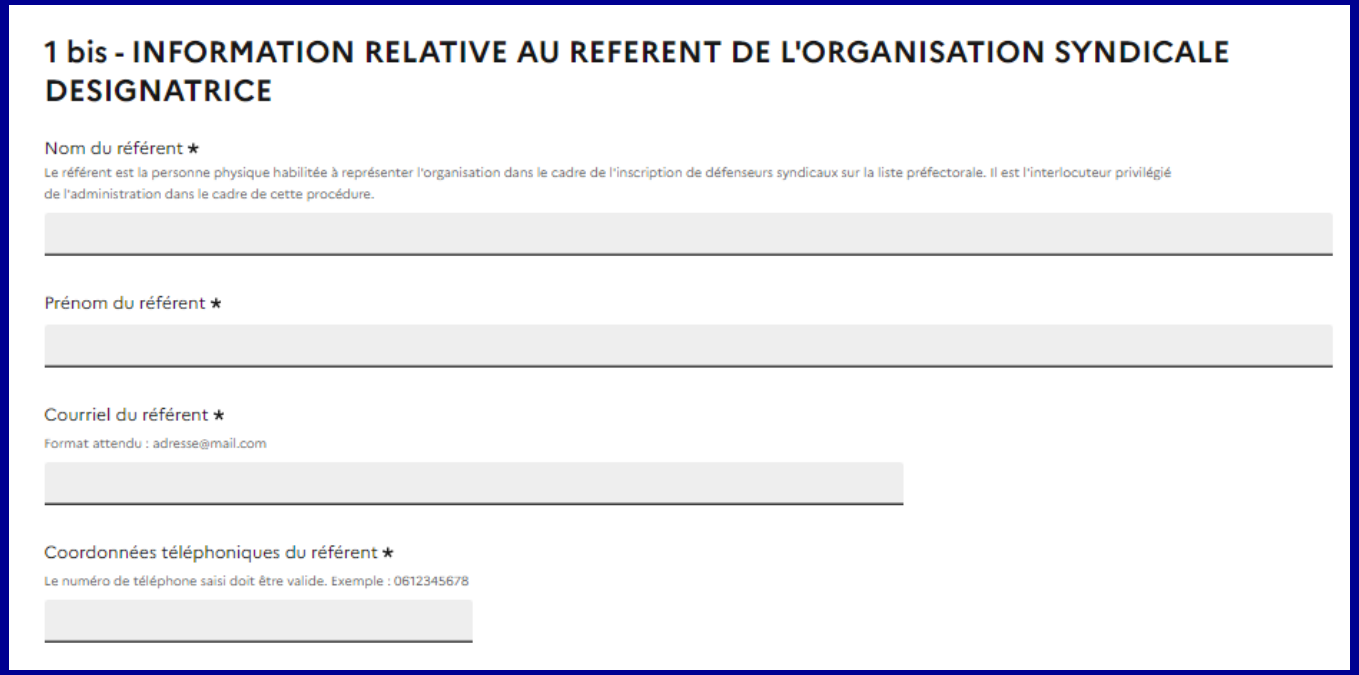

1 bis - INFORMATION RELATIVE AU REFERENT DE L'ORGANISATION SYNDICALE DESIGNATRICE

Nom du référent *

Le référent est la personne physique habilitée à représenter l'organisation dans le cadre de l'inscription de défenseurs syndicaux sur la liste préfectorale. Il est l'interlocuteur privilégié de l'administration dans le cadre de cette procédure.

Prénom du référent *

Courriel du référent *

Format attendu : adresse@mail.com

Coordonnées téléphoniques du référent *

Le numéro de téléphone saisi doit être valide. Exemple : 0612345678

Le référent est la personne physique en charge de superviser l'inscription des défenseurs syndicaux au sein de l'organisation syndicale.

Il est l'interlocuteur de la DRIEETS pour toute question relative aux défenseurs syndicaux présentés par son organisation.

Les informations le concernant n'ont pas vocation à être publiées sur l'arrêté.

IMPORTANT !!!

Vérifiez que les informations relatives à l'organisation (page précédente) et à son référent sont correctement renseignées **notamment si vous confiez à vos candidats le soin de renseigner eux-même les formulaires d'inscription les concernant.**

IDÉE / CONSEIL

Attribuer au référent une adresse de messagerie dédiée aux défenseurs syndicaux.

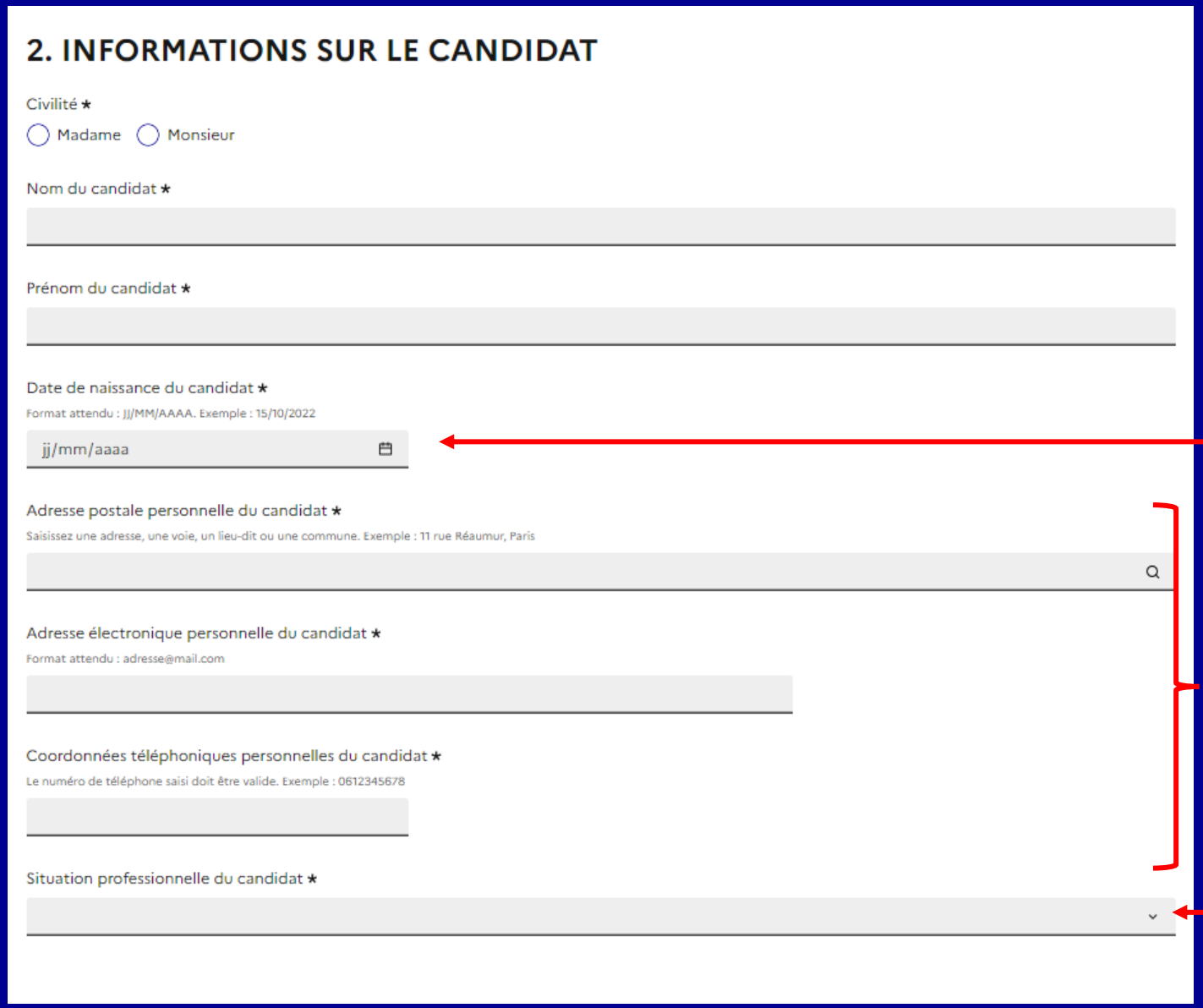

Veillez à ce que les nom et prénom inscrits correspondent à ceux figurant sur les justificatifs d'identité (susceptibles d'être demandés au Conseil de Prud'hommes)

Indiquer le nom de famille (pas de nom d'époux/se)

Indiquer un seul prénom

La date de naissance ne figure (évidemment) pas sur l'arrêté.

Elle est utile en cas d'homonymie parfaite.

Elle sert également de 1er niveau de contrôle pour authentifier les demandes ultérieures (modification/radiation).

Les coordonnées personnelles du candidat (adresse/ courriel/téléphone) n'ont pas vocation à être publiée sur l'arrêté préfectoral **SAUF** si elles sont choisies comme coordonnées de contact à la fin du formulaire (cf. infra)

La « situation professionnelle » renvoie à une liste prédéfinie de réponse : **salarié du secteur privé / fonctionnaire et assimilé / demandeur d'emploi / retraité / étudiant / sans profession / artisan, auto-entrepreneur, chef d'entreprise, travailleur indépendant**

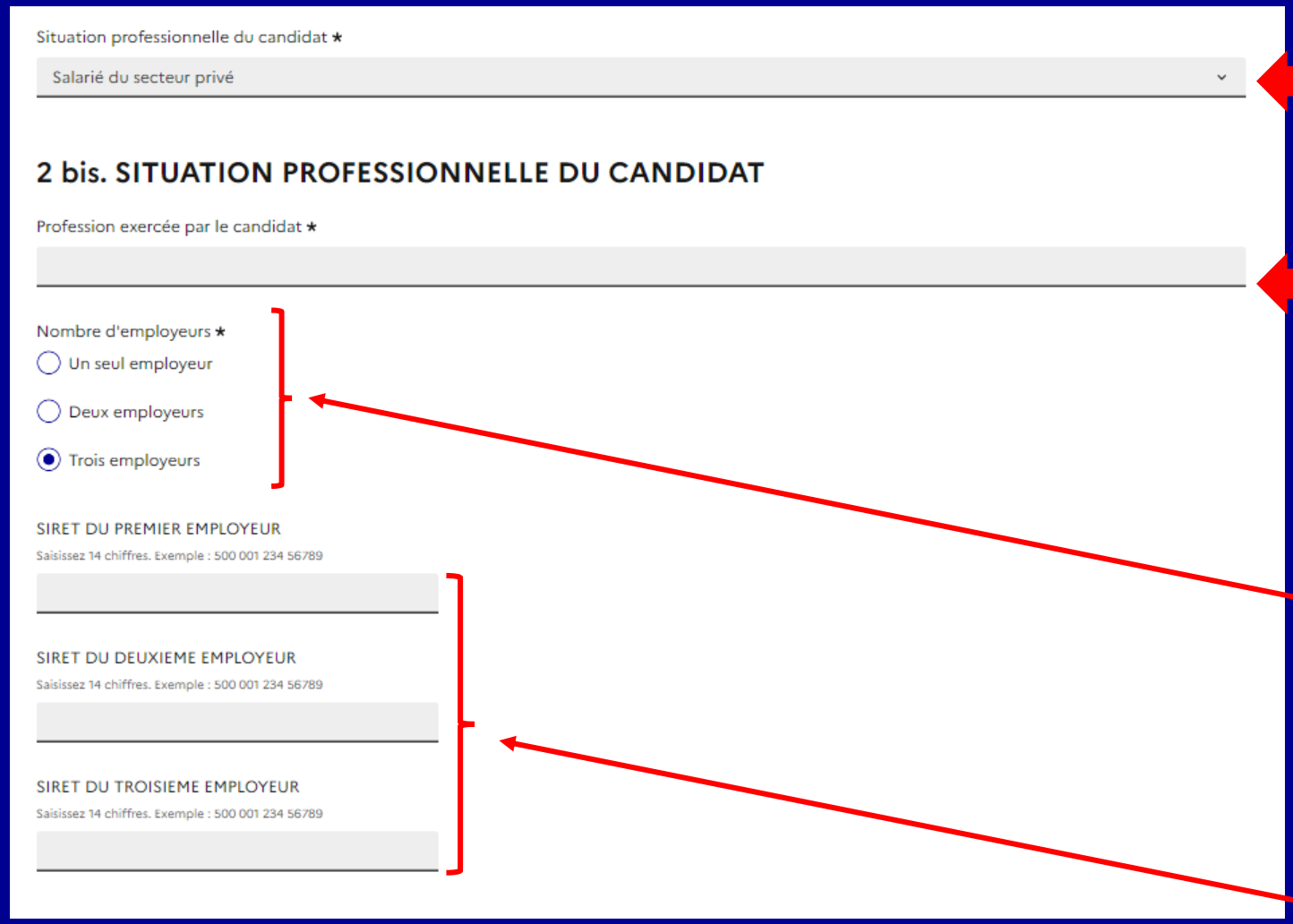

La section 2 bis « situation professionnelle du salarié » n'apparaît que si la réponse « **salarié du secteur privé »** ou **« fonctionnaire et assimilé »** a été cochée à la question précédente.

IDEE / CONSEIL

Privilégiez un intitulé de profession compréhensible par le plus grand nombre (éviter les anglicismes ou les intitulés trop spécifiques).

Possibilité d'indiquer jusqu'à trois employeurs pour les candidats salarié de plusieurs entreprises.

Le cas échéant, la messagerie associée au formulaire permet de signaler l'existence d'un nombre plus important d'employeurs.

NOUVEAUTÉ

L'identification de l'employeur (ou des employeurs) se fait sur la base de son (leur) numéro SIRET **tel que mentionné sur le bulletin de paie du candidat.**

Il n'est plus demandé de renseigner les coordonnées de l'entreprise et du représentant légal

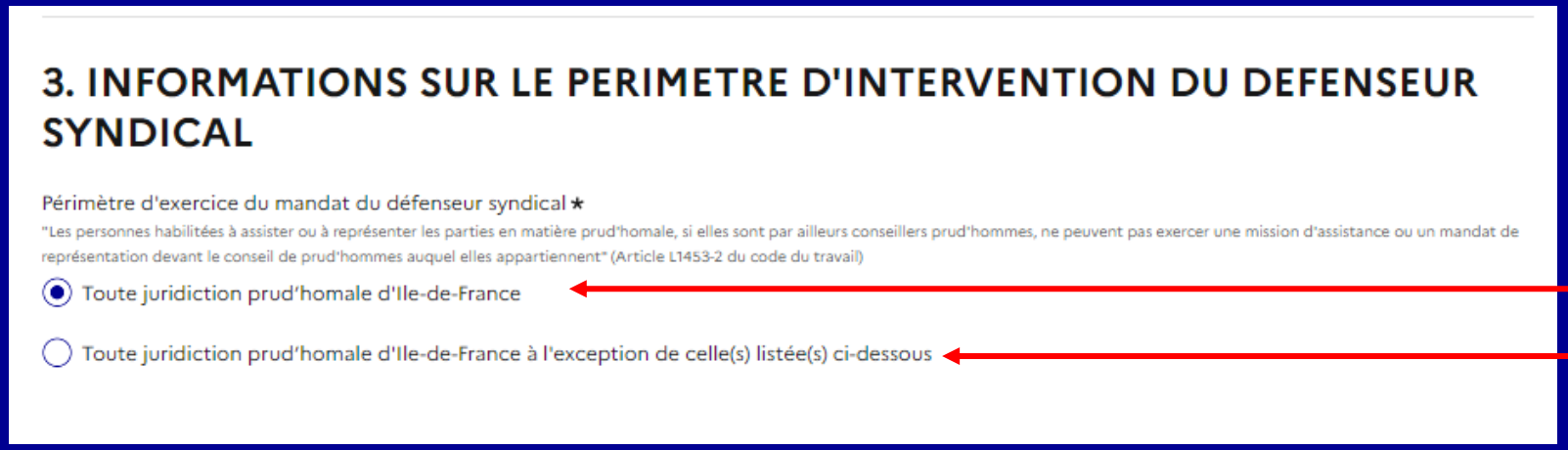

Par défaut, le candidat est censé intervenir dans toutes les juridictions prud'homales de la région

Le candidat peut également sélectionner les juridictions devant lesquelles il ne peut (ou ne souhaite) pas intervenir sur la base d'un menu déroulant qui liste l'ensemble des juridictions prud'homales de la région

IMPORTANT !!!

1) En cochant un CPH, le candidat l'exclut de la liste de ceux sur lesquels il intervient

2) La restriction concerne le ressort territorial du CPH sélectionné et non un secteur géographique.

4. COORDONNEES MENTIONNEES SUR L'ARRETE PREFECTORAL

Adresse postale à faire figurer sur l'arrêté préfectoral *

A défaut de précision, figurera sur l'arrêté l'adresse officielle de l'organisation à l 'initiative de la désignation (cf. partie 1 du formulaire)

- ◯ Adresse institutionnelle de l'organisation à l'initiative de l'inscription (cf. partie 1 du formulaire)
- ◯ Adresse du défenseur syndical (cf. partie 2 du formulaire)
- ◯ Ne pas mentionner d'adresse sur l'arrêté préfectoral
- ◯ Entrer une autre option

Courriel à faire figurer sur la liste préfectorale *

A défaut de précision, figurera sur l'arrêté le courriel institutionnel de l'organisation à l 'initiative de la désignation (cf. partie 1 du formulaire)

- ◯ Courriel institutionnel de l'organisation à l'initiative de l'inscription (cf. partie 1 du formulaire)
- ◯ Courriel du défenseur syndical (cf. partie 2 du formulaire)
- ◯ Ne pas mentionner de courriel sur l'arrêté préfectoral
- ◯ Entrer une autre option

Coordonnées téléphoniques à faire figurer sur la liste préfectorale *

A défaut de précision, figurera sur l'arrêté les coordonnées téléphoniques de l'organisation à l 'initiative de la désignation (cf. partie 1 du formulaire)

- ◯ Coordonnées téléphoniques institutionnelles de l'organisation à l'initiative de l'inscription (cf. partie 1 du formulaire)
- ◯ Coordonnées téléphoniques du défenseur syndical (cf. partie 2 du formulaire)
- ◯ Ne pas mentionner de coordonnées téléphoniques sur l'arrêté préfectoral
- ◯ Entrer une autre option

NOUVEAUTÉ

A défaut de précision sur les coordonnées de contact, l'arrêté mentionnera l'adresse postale, l'adresse électronique et le numéro de téléphone de l'organisation (mentionnés au début du formulaire)

IDEE / CONSEIL

Lorsque les candidatures sont centralisées au niveau régional, on peut indiquer comme coordonnées de contact celles de l'UD du candidat après avoir coché « *entrer une autre option* »

IDEE / CONSEIL

Il n'est pas obligatoire de mentionner d'adresse physique (celle-ci peut, le cas échéant, être précisée au justiciable après un premier contact par téléphone ou courriel)

IDEE / CONSEIL

Il peut être pratique de créer une adresse de messagerie dédié à son mandat (plutôt que de communiquer une adresse personnelle ou professionnelle)

IDEE / CONSEIL

En communiquant les mêmes coordonnées de contact pour tous ses défenseurs syndicaux (courriel dédié), l'OS/OP peut centraliser les demandes et connaître l'activité de chacun de ses défenseurs syndicaux

ENGAGEMENT SUR L'HONNEUR DU CANDIDAT AUX MISSIONS DE DEFENSEUR SYNDICAL

Joindre l'attestation sur l'honneur signée par le candidat *

Cette attestation est également disponible sur le site de la DRIEETS Ile-de-France

Télécharger le modèle ⬇ Ce lien est éphémère et ne devrait pas être partagé.

PDF – 258 ko

Taille maximale : 200 Mo.

Choisir un fichier Aucun fichier n'a été sélectionné

Confirmation officielle de la candidature par l'intéressé

Attestation de non-exercice du mandat dans une autre région

Rappel « RGPD » (accès aux données nominatives)

Rappel des obligations liées au mandat de défenseurs syndical (**gratuité, discrétion, secret professionnel**)

Rappel de l'obligation de justifier spontanément d'une activité tous les 12 mois sauf motif légitime (sous peine de radiation)

Rappel de l'obligation de mettre à jour les informations initialement communiquées en cas de changement

ATTENTION !!!

Même nom et prénom que sur le formulaire

Direction régionale et interdépartementale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités

ENGAGEMENT SUR L'HONNEUR DU CANDIDAT A LA FONCTION DE DEFENSEUR SYNDICAL

Je, soussigné(e),

☐ **M** ☐ **Mme** **NOM :** ..... **Prénom :** .....

1) **Déclare être candidat à la fonction de défenseur syndical** prévue par les dispositions des articles L.1453-4 et suivant du code du travail ;
2) **Déclare ne pas exercer la fonction de défenseur syndical dans une autre région** et ne pas avoir solliciter d'inscription sur la liste des défenseurs syndicaux d'une autre région ;
3) **Déclare accepter que la liste des défenseur syndicaux** (notamment consultable sur le site de la préfecture et de la DRIEETS d'Ile-de-France) **mentionne les données personnelles** me concernant présentées, sur le formulaire de candidature, comme devant y figurer (nom, prénom, profession, périmètre d'intervention, coordonnées de contact) **;**
4) **Déclare être informé de mon droit d'accès et de rectification aux données personnelles** me concernant reportées sur le formulaire de candidature (conformément aux dispositions de la loi du 06 janvier 1978 relative à l'informatique et aux libertés) ;
5) **Déclare m'engager à exercer la fonction de défenseur syndical <u>à titre gratuit</u>** comme le prévoit l'article D. 1453-2-1 du code du travail ;
6) **Déclare m'engager au respect du <u>secret professionnel</u>** pour toutes les questions relatives aux procédés de fabrication dont je pourrais avoir connaissance dans le cadre de ma mission (1er alinéa de l'article L1453-8 du code du travail) ;
7) **Déclare m'engager au respect d'une <u>obligation de discrétion</u>** concernant les informations présentant un caractère confidentiel et données comme telles par la personne que je serais amené à assister ou à représenter dans le cadre de ma mission ou par la partie adverse dans le cadre de négociation (2ème alinéa de l'article L1453-8 du code du travail) ;
8) **Déclare être informé que <u>tout manquement à ces obligations entraînera ma radiation de la liste préfectorale des défenseurs syndicaux</u>** (art. D.1453-2-6 du code du travail) ;
9) **Déclare être informé que, sauf à justifier d'un motif légitime, <u>l'absence d'exercice de la mission pendant une durée d'un an</u> entraîne le retrait d'office de la liste des défenseurs syndicaux** (article D.1453-2-5 du code du travail) ;
10) **Déclare m'engager à spontanément justifier, au moins une fois par an, de l'exercice de ma mission de défenseur syndical** au moyen du formulaire prévu à cet effet et disponible sur le site de la DRIEETS Ile-de-France ;
11) **Déclare m'engager à informer la DRIEETS Ile-de-France**, au moyen du formulaire en ligne prévu à cet effet, **de toute modification relative aux renseignements qui lui ont été communiquées à l'occasion de mon inscription sur la liste préfectorale** (changement de patronyme, de coordonnées postales, électroniques ou téléphoniques, changement d'employeur, …).

Fait à ....., le ..... Signature du candidat

ATTENTION !!!

Le candidat doit impérativement signer l'attestation